

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.024

L'An deux Mille Neuf, le 27 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 mars 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 mars 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
M. GUIARD représenté par M. MERLE
Mme MONNEREAU représentée par Mme BOURDEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

Mme CIRAUD-LANOUE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009 DE LA TAXE D'HABITATION
ET DES TAXES FONCIERES**

RAPPORTEUR : Mme FAUQUET-MOLL

VOTE : **1 ABSTENTION
6 CONTRE
26 POUR**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Vu le Budget Primitif de l'exercice 2009,
- Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2009,

DECIDE

- de voter les taux portés sur l'Etat N°1259 TH/TF intitulé « Etat de notification des taux d'imposition de 2009 de la taxe d'habitation et des taxes foncières » (Colonne 17)

- les taux sont pour l'année 2009 :

- *Taxe d'habitation* : 10,71 %
- *Taxe foncière (bâti)* : 29,53 %
- *Taxe foncière (non bâti)* : 52,37 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} avril 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT